



AVIS DE COURSE

WLS – MATCH RACING À CAEN

CAEN YACHT CLUB

Grade 5A - 11 et 12 novembre 2023 - CAEN

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 RÈGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021-2024*.
- 1.2 Les règlements fédéraux dont le règlement du WLS TROPHY 2019 modifié.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles lors de la confirmation d'inscription des équipages à la base nautique Bertrand Génard de Caen.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique dans la rubrique actualités du site internet du Caen Yacht Club (www.caen-yacht-club.com) au plus tard le 9 novembre 2023.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information se situe à la base nautique Bertrand Génard.
- 3.2. En complément, un tableau secondaire en ligne sera consultable via un groupe WhatsApp officiel créé pour l'épreuve par le Caen Yacht Club.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'inscription à la régate est limitée aux **12 premiers équipages féminins inscrits**. Les équipages sont composés de **4 à 5 équipières**. **Seuls les bateaux (J80) et les voiles fournis par l'organisation auront le droit de courir**.
- 4.2 Les équipages admissibles peuvent s'inscrire auprès du Caen Yacht Club **jusqu'au 8 octobre 2023**.
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
 - a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
 - Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont de **340 € par équipage pour les 2 jours de régates et le repas pour la soirée** du samedi 11 novembre 2023. Le montant pourra être réglé par chèque adressé au Caen Yacht Club (2 quai de la Londe 14000 CAEN) ou en ligne sur le site www.caen-yacht-club.com.

5.2 Une session d'entraînement est prévue le vendredi 10 novembre après-midi. Le tarif est de 50 € par équipage. L'inscription se fait sur le bulletin d'inscription ou par mail à cyc.secretariat@gmail.com.

5.3 Un chèque de caution de 1500 € à l'ordre du Caen Yacht Club sera demandé à chaque équipage à la confirmation d'inscription.

6 PROGRAMME

6.1 L'ordre d'inscription déterminera l'ordre des matches selon un pairing établi en fonction du nombre d'équipages inscrits.

6.2 Confirmation d'inscription à la Base nautique municipale Bertrand Génard à Caen

Date	Heure
Samedi 11 novembre 2023	8h

6.3 Briefing et mise à disposition des bateaux

Date	Heure
Samedi 11 novembre 2023	8h30
Dimanche 12 novembre 2023	9h00

6.4 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} match
Samedi 11 novembre 2023	9h30
Dimanche 12 novembre 2023	9h30

7 LIEU

7.1 Les zones de course se situent sur le canal de Caen à la mer (Voir l'annexe à l'AC qui détermine les zones de course).

8 LE PARCOURS

Le parcours à effectuer sera un parcours de type Match-Racing montée/descente avec 1, 2 ou 3 passage(s) à la bouée au vent selon les conditions de pratique.

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10 PROTECTION DES DONNÉES

10.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

10.2 Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publications de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

11 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

12 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : **Premier, deuxième, troisième et lot pour chaque équipage participant.** Remise des prix **dimanche 12 novembre à partir de 16h30.**

13 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les bateaux sont assurés tous risques avec une franchise de 1500 euros. Il est fortement conseillé aux barreuses, par l'autorité organisatrice, de souscrire, via leur espace licenciée, le Rachat de franchise FFVoile.

En cas de sinistre responsable, l'assurance licence de la barreuse prendra en charge sans franchise les dégâts causés au tiers (l'autre bateau). **Sans ce rachat de franchise, 450 euros resteront à votre charge.** Les dégâts causés sur votre propre bateau seront supportés par la caution, au-delà de 1500 euros, l'assurance du Caen Yacht Club prendra le relais

Pour plus de renseignements, contactez le secrétariat du Caen Yacht Club au 02 31 28 58 46 ou cyc.secretariat@gmail.com

ANNEXE ZONE DE COURSE

